

HADDAD, R. (DIR.). (2023). *L'ÉCRITURE INCLUSIVE : ET SI ON S'Y METTAIT?* LE ROBERT.

Avec la participation de Birr, A., Burnett, H., Capitaine, É., Darrieussecq, M., Drivaud, M.-H., Grésy, B., Gygax, P., Imma, Leblanc, J.-M., Marsay, J., Meurville, I., Moinard, G., Mussou, A., Otto-Bruc, C., Pozniak, C., Sénac, R., Thomas, C., Viennot, É., Viktorovitch, C. et Weber, L.

Hélène Vanderstichel

*Université de Lille, ULR 4354 - CIREL - Centre Interuniversitaire de Recherche en Éducation de Lille,
F-59000 Lille, France*

NOTE DE LECTURE

L'écriture inclusive est définie par Raphaël Haddad comme « un ensemble d'attentions éditoriales qui permettent d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes » (p.19). Les coordinatrices de ce numéro de la revue TransFormations ont fait le choix de cette pratique d'écriture qui consiste à y inscrire concrètement l'enjeu de l'égalité, un choix qui nous a semblé incontournable – le numéro 26 portant sur les perspectives du *care* – et audacieux en raison de la diversité des contributions. Afin de les accompagner au mieux en qualité de lectrice correctrice, nous avons fait le point sur les pratiques et débats actuels. Ce fut l'occasion de belles trouvailles parmi lesquelles ce « livre-guide » destiné à un large public.

L'ouvrage « L'écriture inclusive : et si on s'y mettait ? » a été publié aux Éditions Le Robert en 2023 et rassemble, sous la direction de Raphaël Haddad, docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, des collaborateurs et collaboratrices de différents horizons (linguistes, politistes, écrivain·es, responsables politiques, d'édition, de communication, etc.). Il a principalement trois objectifs : nous aider à comprendre l'écriture inclusive et ses enjeux ; faire le point sur cette pratique, les conventions d'écriture, les expérimentations et débats actuels ; et enfin outiller, sans éluder les questions sensibles ou sans réponses à ce jour, avec des exemples concrets et documentés.

COMPRENDRE L'ÉCRITURE INCLUSIVE ET SES ENJEUX

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur rappelle tout d'abord que l'écriture inclusive est une tradition française, « fruit de plusieurs siècles de réflexion (...) sur la manière dont les usages du français escamotent ou mobilisent le féminin » (p. 8), de batailles politiques féroces mais aussi de vives discussions scientifiques et techniques¹. Son évolution est portée aujourd'hui par une préoccupation grandissante, particulièrement des plus jeunes, pour une égalité sans condition entre les femmes et les hommes. Elle ne touche pas seulement les francophones mais l'ensemble de l'humanité, notamment les populations hispanophones et anglophones très engagées dans cette voie. L'écriture inclusive « est non seulement une pratique, mais également un baromètre de nouvelles aspirations de société » (p. 15).

¹ Voir également Della Sudda, M. et Paoletti, M. (2022). Excluante, l'écriture inclusive ?. *Travail, genre et sociétés*, 47, 149-152.

Pourquoi s’y intéresser ? Comme le rappelle Raphaël Haddad, l’écriture inclusive inscrit l’enjeu de l’égalité dans une pratique concrète. Elle « n’est pas la panacée de l’égalité, pas plus que la pluie n’est l’unique manière d’être mouillé·e » (p. 61), mais son impact individuel et collectif ne fait plus l’ombre d’un doute. Légitimée par de nombreux travaux de recherche en linguistique, en communication, en psychologie, en sociologie ou en histoire, dans la francophonie mais aussi dans d’autres langues, l’écriture inclusive montre en effet des effets psychosociaux majeurs. À ce jour, nous avons une meilleure connaissance de ses impacts sur le plan individuel, notamment du fait que le masculin générique grammatical peut être ambigu et active des représentations mentales (et des projections professionnelles) masculines, au contraire des formulations fléchies, épécènes ou englobantes. Sur le plan collectif, l’écriture inclusive change également les dynamiques et agit comme levier de féminisation mais aussi de rajeunissement des audiences : « L’écriture inclusive opère comme un signe manifeste d’attention » (p. 71). Enfin, elle pourrait engager le collectif dans un changement véritable et approfondir l’ancrage des politiques d’égalité, notamment en entreprise. Ce dernier volet fera l’objet de travaux de recherche à venir.

LES CONVENTIONS D’ÉCRITURE

La seconde partie de l’ouvrage aborde les conventions de l’écriture inclusive de manière pratique et documentée, étant précisé qu’elles reposent ici sur des attentions inscrites dans ce que notre langue prévoit déjà, c’est-à-dire « irréprochables du point de vue de notre grammaire » (p. 31). Les conventions proposées s’appuient notamment sur les travaux du Haut Conseil à l’Égalité entre les femmes et les hommes. Chaque chapitre aborde une convention d’écriture, les différentes manières d’y répondre, les points de discussion éventuels et se termine par une fiche récapitulative². Nous pouvons les résumer par ces recommandations.

1. Accorder en genre les noms de métiers, titres, grades et fonctions³, en respectant si possible les formes traditionnelles du français (par exemple *autrice, chercheuse, chevaleresse*).
2. Éviter le masculin générique et privilégier des possibilités indiquant la présence du féminin et du masculin :
 - telles que les formulations épécène ou englobante (par exemple *la direction* ou *les cadres, les scientifiques, la population étudiante*) ;
 - les formulations « fléchie » ou « doublée », par ordre alphabétique (par exemple *les étudiantes et étudiants*, ou encore *l’étudiant ou l’étudiante*) ;
 - ou l’utilisation du point médian (par exemple *chercheur·ses, étudiant·es, professionnel·les*), bien qu’il soit souvent déconseillé en raison de difficultés induites pour les personnes « empêchées de lire », utilisatrices notamment des actuels logiciels de synthèse vocale ou de transcriptions en braille.
3. Éviter les formulations excluantes, sexistes ou dégradantes (par exemple désigner l’ensemble de l’humanité par l’Homme).

D’autres approches sont mentionnées telles que le féminin générique (choisie par exemple par Gracia, 2021), la déclinaison aléatoire (voir aussi Bourgeois, 2018), ou le retour aux accords de proximité⁴ et de majorité qui, s’ils font figure d’exceptions depuis la fin du XIX^e, existaient déjà au Moyen Âge et persistent dans les usages. Un chapitre est également consacré aux mots réputés difficiles tels que les adjectifs en *-eux*, les noms en *-eurs* ou *-teurs*. Un autre enfin est consacré aux usages numériques, et notamment aux traitements de texte

² Ces conventions s’adressent aux nouvelles productions, les citations entre guillemets respectant leur formulation originelle.

³ La plus partagée des conventions, y compris par les textes officiels et par l’Académie française.

⁴ Par exemple, dans la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789, « toutes dignités, places et emplois publics ».

et aux moteurs de recherche qui tardent parfois à s'adapter ; une corrélation avec la faible représentation des femmes dans les métiers du numérique serait peut-être ici à interroger (Collet, 2019).

L'ÉCRITURE INCLUSIVE À L'ÉPREUVE

La troisième partie de cet ouvrage aborde les questions posées par l'écriture inclusive dans différents champs de pratiques tels que l'enseignement, en politique et dans les institutions, au travail, en traduction, dans les dictionnaires et dans nos prises de parole.

Un chapitre portant sur le développement de l'écriture inclusive à l'Université, co-écrit par Heather Burnett, directrice de recherche au CNRS, et Céline Pozniak, Maitresse de conférences en psycholinguistique, aborde plus particulièrement cette question cruciale pour le numéro 26 de TransFormations : « Faut-il standardiser l'écriture inclusive dans le monde universitaire ? » (p. 288). Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, plusieurs positions sont observées selon les universités et selon les filières. Une étude quantitative menée dans les universités parisiennes montre notamment une présence plus importante de l'écriture inclusive dans des filières comme Littérature et langues. Mais pour les autrices, « vu la diversité des formes inclusives, la non-systématisation de cette pratique dans chaque université et les opinions parfois conflictuelles, la diffusion d'approches normatives constitue un défi. Peut-être que ce livre y contribuera ? » (p. 289).

EN CONCLUSION

Adopter l'écriture inclusive est en effet un défi à bien des égards. Cette pratique nous invite à réinterroger individuellement et collectivement les usages que nous faisons des mots et ce qui compte dans notre expression. Elle nous amène aussi à expérimenter de nouvelles manières de dire et de faire, et souvent à lutter contre nos automatismes d'écriture (de formulations, de graphie, d'accords).

Nos premières tentatives seront sûrement hésitantes, parfois étranges, possiblement partielles ou discutables, et c'est heureux ! Elles témoigneront de notre cheminement, pourquoi pas de nos allers-retours, et enrichiront notre conception collective des Lettres et langues du XXI^e siècle. L'écriture inclusive est aussi par bien des aspects une activité créatrice⁵. Et même si nous ne partageons pas toutes les recommandations formulées dans cet ouvrage⁶, il peut utilement l'accompagner. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bourgeois, É. (2018). *Le désir d'apprendre*. Presses Universitaires de France.

Collet, I. (2019). *Les oubliées du numérique*. Le passeur.

Della Sudda, M. et Paoletti, M. (2022). Excluante, l'écriture inclusive ? *Travail, genre et sociétés*, 47, 149-152.

Garcia, S. (2021). L'interprétation du travail en interaction. *TransFormations*, 22, 76-91.

Haddad, R. (dir.). (2023). *L'écriture inclusive : et si on s'y mettait ?* Le Robert.

⁵ On pourra notamment découvrir dans cet ouvrage l'influence du Québec francophone sur le français avec l'émergence de formes féminines terminant en *-eure* (e.g. *auteure, chercheure, ingénieure, entrepreneure*), des néologismes non binaires tels que le pronom *iel* ajouté en 2021 par Le Robert dans son édition en ligne, l'utilisation de l'@ en espagnol comme abréviation des *o* et *a*, ou encore les nouvelles appellations de métiers en anglais (e.g. *firefighter* au lieu de *fireman*).

⁶ Par exemple, privilégier les formes traditionnelles des noms de métiers et les formulations doublées, est-ce que cela ne conduit pas *in fine* à l'adoption d'appellations anglophones jugées plus simples et « à la page » (e.g. *manager, learning designer*, ou même... *copywriter*) ?